

Table des matières

13	Service des biens culturels (SBC)	4
13.1	Activités	4
13.1.1	Recensement des biens culturels	4
13.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	4
13.1.3	Examen des demandes de permis de construire	4
13.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	4
13.1.5	Expertises et conseils	5
13.1.6	Documentation sur le patrimoine	5
13.1.7	Publications et actions de sensibilisation	5
13.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	5
13.1.9	Commissions	5
13.2	Événements particuliers	6

13 Service des biens culturels (SBC)

Chef de service : Stanislas Rück

13.1 Activités

13.1.1 Recensement des biens culturels

L'ensemble des communes fribourgeoises dispose aujourd'hui d'un recensement de référence. Les révisions se font en fonction de l'ancienneté des recensements, de l'importance du site et des révisions des plans d'aménagement locaux (PAL). Durant l'année 2025, le recensement des immeubles n'a été révisé dans aucune (0) commune en raison de l'investissement dans la révision des sites construits (SCRoL).

Le recensement des biens culturels meubles se poursuit avec l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 8 (9) édifices ont été visités, pour certains partiellement, dont 3 (4) églises et 2 (2) chapelles. Au total, 669 (558) meubles ont été intégrés dans la base de données dédiée, qui compte actuellement 27 266 (24 950) entrées. Le projet RAMP (Recensement des archives et des biens meubles des paroisses catholiques) a également permis de recenser 51 (51) édifices, 2 307 (2 323) biens meubles et 41 (35) fonds d'archives correspondant à 761 (645) mètres linéaires liés aux paroisses. Dans le domaine des immeubles, 72 (36) fiches ont été rédigées. Dans le domaine des meubles, la rédaction de 3 (12) fiches a été bouclée.

13.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

La mise sous protection se fait par le biais des PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection, ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Ainsi, le Service a préavisé 46 (46) dossiers de PAL dans les différentes phases de révision, dont 12 (4) en examen préalable et 27 (25) en examen final. Il a également fait 13 (17) observations sur recours pour la DIME ou le tribunal cantonal.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 8 731 (8 761) immeubles sur un total de 16 296 (16 296) immeubles recensés.

13.1.3 Examen des demandes de permis de construire

En 2025, le Service s'est prononcé sur 2 131 (2 308) demandes, toutes procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD), ainsi que les projets routiers représentent 7.3 % (6.5 %) et les permis de construire 92.7 % (93.5 %) des dossiers traités, soit 1 649 (1 747) en examen final, 394 (387) en examen préalable et 71 (118) en consultation hors procédure. 909 (977) préavis concernent des nouvelles constructions ou des bâtiments non-protégés dans des sites protégés contre 626 (678) qui concernent des bâtiments protégés. La part des préavis établis à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 29 % (32.9 %). Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles.

13.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Les collaborateurs et collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 3 984 852 (2 632 528) francs. Elles ont été destinées pour 78.2 % (79.1 %) à des associations et des privés, et pour 21.8 % (20.9 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions promises (engagement maximum avant le début des travaux) représentent un montant total estimé à 3 950 924 (2 358 932) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 72 % (82 %) du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 28 % (18 %). 1 625 600 francs des subventions cantonales ont été octroyés pour des projets retenus dans le cadre de la nouvelle convention programme 2025-2028 en lien avec des subventions fédérales de la même ampleur.

Sur l'ensemble, les versements de subventions correspondaient en 2025 à un taux moyen de 14.5 % (13.9 %) sur un montant subventionnable de près de 27.5 (18.76) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versé correspond à 13.80 (14.25) francs d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général. Des subventions fédérales ont été versées par l'OFC pour un montant de 546 292 (1 171 062) francs dans le cadre de la convention-programme et pour un montant de 96 984 (371 050) francs pour des projets hors convention. La convention-programme 2025-2028 portait sur un montant global de 2 807 200 francs pour 4 ans. En 2025, 76 % (100 %) de ce montant a été octroyé définitivement pour des objets annoncés ou en cours.

13.1.5 Expertises et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et de restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 87 000 (82 710) francs.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat. Cette année il a suivi en particulier le concours pour l'agrandissement du site hospitalier RFSM de Marsens et les études de développement du site universitaire de la Tour Henri. Le Service a en outre étroitement accompagné les travaux de restauration des remparts du château de Gruyère, la restauration des églises de Saint-Michel et de Saint-Maurice à Fribourg et de nombreux autres chantiers de restauration dans tout le canton.

13.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

10 793 (11 123) photos numériques ont enrichi le fonds des recensements. 106 (206) documents ont été versés dans la documentation fribourgeoise. 43 (124) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » qui comprend actuellement 5 783 (5 731) entrées. La bibliothèque s'est enrichie de 434 (440) ouvrages, monographies et numéros de revues. Elle compte actuellement 16 420 (15 986) ouvrages. Le Service a répondu à 168 (85) demandes, par des particuliers, de mise à disposition de documentation.

13.1.7 Publications et actions de sensibilisation

Les travaux de rédaction du premier volume de la trilogie sur l'Abbaye d'Hauterive et ses terres (Grangeneuve et Faverges) ont mis à contribution les compétences de recherche au sein du service, avec la rédaction de textes comptant au total plus de 200 000 signes. Il sortira comme prévu à la fin de l'année 2026.

Les travaux de rédaction du deuxième tome sur le recensement de l'architecture contemporaine du canton de Fribourg RAC Gruyères et Sarine campagne 1950-2000 se sont poursuivis au fil de l'année.

Le Service a également contribué à des revues externes par la rédaction de plusieurs articles, comme *Domus antiqua et Pro Fribourg*. Il a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton ainsi qu'à la culture du bâti, avec notamment la création d'un jeu pour la Nuit des musées.

Le Service a à nouveau organisé les Journées européennes du Patrimoine (JEP) les 13 et 14 septembre sur le thème « Histories d'architectures ». Ces visites ont attiré 5 043 (4 256) visiteurs dans notre canton, pour un total de 43 000 (40 000) personnes dans l'ensemble du pays.

13.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Le responsable cantonal de la PBC a poursuivi le suivi du projet de Centre de stockage inter-institutionnel cantonal (SIC) qui inclut, en plus des surfaces de stockage ordinaire, le premier abri PBC pour l'Etat de Fribourg.

13.1.9 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 8 (10) séances.

La Sous-Commission des biens culturels meubles a siégé 1 fois en 2025.

Le Service siège aussi dans différentes commissions du patrimoine des chefs-lieux de districts et dans des fondations à titre de représentant de l'Etat, notamment dans la Fondation d'Hauterive, celle du Panorama de la bataille de Morat la Fondation Pro Patria et dans la Fondation en faveur de la sauvegarde de l'ancien pont d'Allières sur l'Hongrin.

13.2 Evénements particuliers

Le Service a pu avancer avec la planification et le suivi de différents projets :

- La révision de l'inventaire des sites construits d'importance nationale ISOS dans le canton de Fribourg a été poursuivie par l'OFC qui a livré en 2025 une quatrième série de fiches d'inventaire pour les sites du district du Lac (deuxième partie). Le SBC a révisé en parallèle l'Inventaire des sites construits d'importance régionale et locale (SCRoL) et a couvert le secteur de la Glâne et de la Veveyse avec 68 (49) sites recensés.
- En parallèle, le SBC poursuit son engagement dans les réflexions sur la Culture du bâti, qui est l'une des stratégies nationales établie par l'OFC en 2020. Il l'a thématisée lors de la Nuit des musées via un jeu pour le jeune public et une exposition de vues de sites. Le Service a initié aussi une série d'ateliers de réflexion et d'analyse avec des bureaux d'urbanisme et des communes de la Broye. Ces ateliers déboucheront sur des lignes directrices servant à guider les communes dans la planification de leur aménagement en prenant en compte cet aspect de culture du bâti.
- Le SBC se positionne comme un centre de compétences en matière de conciliation entre énergie durable et patrimoine grâce à l'engagement d'un collaborateur spécialisé dans le domaine. Le Service a en outre participé par plusieurs articles au numéro de la revue Pro Fribourg ayant pour titre *La rénovation énergétique des bâtiments à caractère patrimonial*, en décembre 2025.
- Le projet RAMP, mené en collaboration avec la Corporation ecclésiastique cantonale, le Diocèse et les Archives de l'Etat et qui a pour but de réaliser le recensement des biens meubles des paroisses et d'effectuer le recensement de leurs archives est arrivé à mi-parcours. Le recensement de 51 églises et chapelles (2 307 biens meubles) et de 53 fonds d'archives (733 mètres linéaires) de cette année a été complété par une dizaine de conseils en conservation préventive pour des cas préoccupants d'attaques de moisissures, d'insectes xylophages ou autres dégâts menaçant ce patrimoine.
- Depuis 2017, le Service des biens culturels suit étroitement les différentes phases du chantier de restauration de l'abbaye d'Hauterive. Cette année, les moines cisterciens ont repris possession de l'église restaurée avec un nouvel aménagement liturgique. Les fidèles partagent désormais une partie de la célébration avec les frères dans le chœur autrefois inaccessible en prenant place dans les stalles du XVe siècle.
- Une grande publication illustrée sur l'abbaye d'Hauterive, éditée par le Service, paraîtra à la fin de l'année 2026. Elle retracera l'histoire de l'abbaye et décrira les enjeux de la restauration achevée en 2025. Dans le cadre du projet « Hauterive et ses terres », cette publication sera suivie par deux autres, de plus petit format, sur les Faverges (2027) et Grangeneuve (2028), deux sites liés historiquement à l'abbaye cistercienne. Ces publications ont mobilisé les compétences scientifiques du SBC et de nombreux auteurs externes. Les livres paraîtront à chaque fois dans les deux langues.
- Le Conseil d'Etat a nommé formellement une Commission du patrimoine religieux qui a pour mission d'accompagner et de monitorer l'évolution et la sauvegarde de ce patrimoine commun. Avec des membres représentant les paroisses catholiques et réformées, les congrégations religieuses, le Diocèse mais aussi les milieux scientifiques, les acteurs du tourisme régional et diverses instances administratives, la Commission s'est réunie à deux reprises en 2025 pour entamer ses premiers travaux.